



Violences et saccages

Par Pamina34

Un des résidents a(une fois de plus) dégradé les parties communes de la résidence. Intervention des forces de l'ordre et placement en HP.

Le syndic porte plainte.. et nous sommes dans l'angoisse de son retour et de son prochain accès de violence. Que devons-nous faire, que pouvons-nous faire?

Par Tisuisse1

Le syndicat des copropriétaires, par la voie de son président, dépose une plainte contre l'auteur des faits, le syndicat des copropriétaires étant une entité différente du syndic.

Est-ce que ce trublion est propriétaire ou est-il locataire ?

Par Pamina34

Merci de votre réponse,

Ce "trublion" a 35 ans et est souvent hébergé chez sa mère, propriétaire d'un appartement dans la résidence. Il est connu des services de police pour divers actes de violence...